

Retrouver... un registre d'écrou

Un peu d'histoire...

Il a existé différents types d'établissements pénitentiaires selon la durée et la nature des peines prononcées.

Chambres et dépôts de sûreté	Individus avant leur transfert dans les maisons d'arrêt	Voir 1 Y 333-352
Maison d'arrêt	Prévenus en attente de jugement et personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans	En Saône-et-Loire, les dernières maisons d'arrêt ont fermé en 1991
Maison de correction	Personnes détenues présentant des perspectives favorables à la réinsertion	Chalon-sur-Saône, Louhans et Tournus
Maison centrale	Condamnés à des peines correctionnelles de plus de 1 an. Condamnés par les assises à de longues peine d'emprisonnement	6 en France en 2025
Centre pénitentiaire	Le centre pénitentiaire abrite au moins deux quartiers caractérisés par des régimes de détention différents	En Saône-et-Loire, depuis 1991 Varennes-le-Grand

Le registre d'écrou

Le registre d'écrou est un volume répertoriant l'entrée et la sortie des personnes incarcérées. Dès leur arrivée, l'établissement d'accueil leur attribue une identification : le numéro d'écrou. L'écrou est ainsi l'acte de l'administration pénitentiaire constatant la prise en charge d'une personne placée en détention provisoire ou condamnée à une peine privative de liberté.

Quelles informations trouve-t-on ?

Il précise leur identité (état civil, descriptions physique et anthropométrique), comprend éventuellement les empreintes digitales, le motif d'incarcération, la durée de la peine et bien évidemment les dates d'entrée et de sortie de la prison.

Les registres d'écrou sont établis par « collection » propre à chaque type de détenu :

- arrêt pour les prévenus ;
- correction pour les condamnées à une peine correctionnelle ;
- justice pour les accusés en attente du procès d'assises ;
- dettiers pour les contraintes de corps ;
- passagers (individus en cours de transfert ou d'extradition) ;

- militaires ;
- détenus par mesure administrative.

Vous devez connaître :

- la date de condamnation et le lieu d'incarcération ;
- à défaut, le tribunal ayant prononcé l'incarcération.

Où trouver ces éléments ?

Les registres d'écrou se trouvent dans les fonds des établissements pénitenciers. La recherche débutera par le dépouillement des répertoires alphabétiques qui vous indiqueront le numéro d'écrou de la personne incarcérée. Il faudra ensuite se reporter au registre d'écrou correspondant. Si le lieu d'incarcération est inconnu, il conviendra de sonder les registres des audiences ou les plunitifs des juridictions pénales, étant précisé que le siège du tribunal ayant rendu le jugement déterminera le lieu d'incarcération.

Établissements	Répertoires alphabétiques	Registres d'écrou	Cotes
Autun	1887 - 1926, 1930 - 1934, 1942 - 1952	1852 - 1952	2 Y 4 - 62, 1328 W 1 - 6
Prisons royales de Chalon-sur-Saône		1693 - 1790	3 B 355 - 3 B 384
Chalon-sur-Saône et Tournus		1790 - an XIII	13 L 1 - 13
Chalon-sur-Saône	1852 - 1867, 1884 - 1987	1806 - 1961	2 Y 80 - 226, 1328 W 20 - 10, 1753 W 79 - 81, 2938 W 1 - 4
Charolles	1885 - 1934	1832 - 1934	2 Y 249 - 295
Louhans	1892 - 1925	1806 - 1926	2 Y 303 - 348
Mâcon	1883 - 1974, 1987 - 1990	1818 - 1961	2 Y 356 - 442, 1753 W 49 - 51, 2938 W 6 - 8
Tournus	1813 - 1842	1809 - 1847	2 Y 465 - 472

Les commissariats de police détiennent leur propre registre d'écrou pour les locaux de garde à vue (Creusot, 1913 W 211-212 et Montceau-les-Mines, 3060 W 219-220). On en trouve également dans les communes qui disposaient de « lieux de détention » à partir de la Révolution.

Conditions d'accès et communicabilité

Les registres d'écrou ne sont pas numérisés ; seule leur consultation en salle de lecture des Archives départementales est aujourd'hui possible. Conformément à l'article L.213-2 du code du patrimoine, cette documentation est soumise à un délai de communicabilité de 50 ans en salle de lecture des Archives départementales. Les tables des registres sont, quant à elles, immédiatement communicables.